



Plate-forme namuroise
Concertation en santé mentale







réseau
santé
namur



Votre opinion compte !



Un refinancement important du soins en santé mentale est en préparation. Votre avis compte pour proposer des renforcements de la première ligne de soins psychologiques en fonction de vos besoins sur le terrain.

-  Que faut-il initier sur les différents bassins de vie namurois pour préparer l'avenir ?
-  Comment agir ensemble pour une meilleure détection précoce afin d'accompagner les usagers dès l'apparition des souffrances ?
-  Comment prioriser les moyens ?
-  Où renforcer l'action pour soutenir une politique de santé publique ambitieuse ?

Nos 5 réseaux namurois vous invite à participer à une **session de consultation** commune :

Lundi 26 avril 2021

13h30 > 15h30

<https://us02web.zoom.us/j/3239200883>

Une initiative de la Plate-forme Namuroise de Concertation en Santé Mentale ; en collaboration avec le Réseau Santé Kirikou, le Réseau Santé Namur, RASANAM et le Relais Social Urbain Namurois.

Extrait(s) du protocole d'accord

Extraits du Protocole d'accord conclu entre le Gouvernement fédéral et les autorités fédérées concernant l'offre de soins psychiques (2 DECEMBRE 2020) :

Ce protocole d'accord se concentre plus particulièrement sur « la prévention et la prise en charge des problèmes de santé mentale pour les groupes cibles les plus vulnérables. »

Au total, « un équivalent de **1.986 ETP de prestataires de soins psychologiques** » supplémentaires sont ainsi mis en place par l'Autorité fédérale « **pour faire évoluer la fonction psychologique de première ligne et le financement des soins en santé mentale ambulatoires spécialisés en première ligne.** Cet investissement complète l'offre fédérale et régionale existante telle que décrite dans l'aperçu de l'offre de soins psychosociaux. »

Les références concernant l'intégration des soins en santé mentale dans la première ligne reposent sur différentes valeurs fondamentales. Le postulat de départ concerne l'évolution des besoins de chaque citoyen à toutes les étapes de la vie. Ces besoins s'inscrivent dans la définition de la santé de l'OMS (modèle biopsychosocial). Le modèle de santé publique propose une offre de soins échelonnée, incluant notamment une offre à bas seuil, pro-active et offerte localement. Celle-ci est proposée de manière intégrée sur base d'une coopération multidisciplinaire et transversale entre tous les acteurs.

L'offre de soins vise toute la population, mais compte tenu de la crise actuelle du COVID et des ressources disponibles, les autorités accordent une attention prioritaire à :

* Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) recommande d'organiser une offre d'aide et de soins accessibles pour les **groupes cibles les plus vulnérables** entre autres les enfants et parents de familles vulnérables, les jeunes adultes, les personnes avec multimorbidités, les personnes présentant des problèmes préexistants de santé mentale y compris les personnes présentant un handicap mental associé, les prestataires des soins de santé et de l'action sociale, les groupes socialement exclus, les travailleurs indépendants et salariés avec risque d'incapacité de travail, les personnes présentant des troubles à caractère durable faisant suite à une infection COVID-19, les personnes ayant perdu un être cher, les groupes financièrement vulnérables.

* Afin d'atteindre les groupes cibles vulnérables et à la demande des acteurs de la première ligne, une **collaboration locale** sera mise en place, en associant des partenaires de première ligne et des entités de base : les CPAS, les médecins généralistes et les maisons médicales, mais aussi d'autres prestataires de l'aide et des soins de la première ligne tels que les pharmaciens et les infirmiers à domicile, le relais social mais aussi les centres PMS et services de promotion de la santé à l'école (PSE), les écoles, les consultations ONE, les services d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO), les services externes et interne de prévention et de protection au travail (SEPT/SIPPT) via le médecin du travail et les conseillers en prévention des risques psychosociaux, les médecins conseils des organismes assureurs et leurs services sociaux, les organisations d'étudiants, les familles, ..., les centres de services locaux, le centre pour les entreprises en difficultés (CED) et les soins à domicile, ...

Pour la Région wallonne: Des liens seront établis, au sein des réseaux de soins en santé mentale, avec les différents services qui organisent et qui fédèrent la première ligne.

Lien vers le texte complet :

http://www.reseau-sante-kirikou.be/wp-content/uploads/2021/03/2020-12-02_protocole_daccord_renforcer_offre_de_soins_psychiques_covid-19_mb_02.02.2021.pdf